Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260928-DEL247-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-CC-154

Séance du 28 septembre 2026

Membres en exercice : 42
- Présents : 37
- Votants : 40
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2026

Le 28 septembre 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 22 septembre 2026 – s'est réuni en session ordinaire Salle Argoat - Hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Franck BERTHOULOUX, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
Mme Anne BERTIN donne procuration à M. Gérard MITCHOVITCH, M. Nicolas KERMARREC donne procuration à Mme Claire CHAPALAIN, M. Raphaël RAPIN donne procuration à Mme Claudie BALCON

MEMBRES ABSENTS :
M. Louis BEAUGENDRE, M. Eric GUEZENOC

Secrétaire de séance : Jean-Louis BONDU

FINANCES : instauration de la Taxe sur la Vacance de Logement (TVLH)

La CLCL a institué la Taxe d'Habitation sur les Logements vacants (THLV) par délibération n°89 du 28 septembre 2022.
L'objectif de la mise en place de cette taxe était de favoriser la remise sur le marhcé des logements vacants et de financer la mise en oeuvre du PLH et les actions en faveur du logement portées par la CLCL.

Cette taxe concerne les propriétaires de logement vacant (de meuble et d'occupant) depuis plus de 2 ans et est calculée sur la valeur cadastrale du bien. Le taux voté par le conseil communautaire est de 9.98% et le produit perçu en 2025 s'élève à 107 K€ sur une base de 399 logements imposés.

La THLV est supprimée par la loi de finances pour 2026.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260928-DEL247-DE

L'article 1406 bis du CGI, créé par l'article 108 de la loi de finances pour 2026, permet au conseil d'instituer la nouvelle Taxe sur la vacance des logements d'habitation (TVLH), rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance, et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de l'EPCI.

Il est néanmoins précisé que **cette taxe peut être perçue que par une seule collectivité, soit la commune, soit l'EPCI.**

L'instauration de la TVLH a un double objectif :

- **inciter les propritétaires à remettre sur le marché des logements durablement inoccupés;**
- **inciter à mobiliser le bâti existant en cohérence avec le objectifs du ZAN.**

Les règle de taxation sont différentes selon que la collectivité appartient ou non à une zone tendue (communes définies par décret annuel). A ce jour, aucune commune du territoire n'est inscrite dans ce décret. **La base de la TVLH est la valeur cadastrale et son taux peut aller jusqu'à 50%.**

Les délibérations antérieures à la nouvelle loi cesseront d'avoir effet au 1er janvier 2027.

Vu l'avis favorable de la commission finances, réunie le 21 septembre 2026,

Il est proposé au conseil communautaire d'instaurer la TVLH à compter du 01 janvier 2027.

Décision : Approuvé à l'unanimité

Votants	40	
Pour	40	M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET
Contre		
Absten-tion		
NPPV		

Pour extrait conforme,
La Présidente

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260928-DEL247-DE

